

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER.2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Jean-Marie HIRTZ, Bernard BRAUN, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 25

Conseillers absents excusés : Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, François KLAEYLE, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Conseillers absents non excusés :

Procurations : François KLAEYLE à Véronique DEVIGNES,
Elsa PLUMIER à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à Colette MESNIER,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Bernard BRAUN

Date convocation : 20 janvier 2011

N°010/2011

Objet : Prolongation de la campagne d'aide à l'installation de chauffe-eau solaires
Rubrique : 7.5.2.

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 23 juin 2005, il avait été instauré une aide de la commune pour l'installation de chauffe-eau solaires, à l'exclusion des organismes HLM et des collectivités territoriales notamment. Ce dispositif avait été prolongé par deux fois, pour les années 2007 et 2008 puis 2009 et 2010.

Compte tenu de la volonté communale de promouvoir les énergies renouvelables, il est donc proposé de prolonger à nouveau ce dispositif de subvention au profit des particuliers qui s'équipent d'un chauffe-eau solaire.

Le montant de la prime, passé à 200 euros depuis le 1^{er} juillet 2009, est reconduit.

Après avis favorable de la commission cadre de vie et développement économique du 13 janvier 2011, le conseil municipal décide à l'unanimité de prolonger le dispositif, dans les mêmes conditions qu'à ce jour, pour les années 2011 et 2012.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de la commune. Le budget alloué est de 1.500 euros par an.

Date : 20 janvier 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 07.02.2011

N° Accusé de réception : 20110127-11-0010-DE

Affichage : 07.02.2011



Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.